



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

### COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames LEVEUGLE, DELTOUR, HOLLEBECQUE, LEFEBVRE,  
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, DELANNOY, Adjoint  
Mesdames DELVA, DHELFT, WALLEZ,  
Messieurs M MEERPOEL, S MARESCAUX, BESSA, DEROO, DESOBRY, BLEUSET,  
Madame SINNAEVE, Messieurs JP MARESCAUX, RUMAS, BROUCK, EL ALLOUCHI, Conseillers  
Municipaux

Excusés : Madame HAUTEFEUILLE qui donne pouvoir à Mme DELTOUR

Madame AJDADA qui donne pouvoir à Madame LEVEUGLE  
Monsieur CORBISE qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE  
Madame ALMEIDA qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE  
Monsieur FAGHANI qui donne pouvoir à Monsieur DESOBRY

Avant de rentrer dans le vif du sujet de ce présent conseil, je souhaite que l'on respecte une minute de silence en l'honneur des victimes de MONTAUBAN et de TOULOUSE. Je veux rappeler que sont décédés 3 militaires, un adulte et deux enfants sans oublier un ado grièvement blessé et je voudrais y associer également la mémoire des élus de NANTERRE tués maintenant il y a maintenant environ 10 ans 8 morts 19 blessés.

Avant de reprendre le cours normal de ce conseil municipal, je voulais que vous sachiez que j'ai été moi-même victime d'inscriptions haineuses et racistes aussi bien en tant que Maire qu'en tant que personne en Mairie et à mon domicile. Ces éclaboussures aussi bêtes que méchantes n'honorent certainement pas leurs auteurs ni les incitateurs de ces actes.

APPROBATION du dernier conseil municipal : Vivre Wervicq : 22 voix pour  
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

### **DELIBERATION NR 1 : ACCESSION SOCIALE**

La parcelle référencée au cadastre section A n°216 6 pour une superficie de 815 m<sup>2</sup>, située à l'angle de l'Allée des Glycines et de l'Allée des Platanes, fait partie du domaine privé de la Commune.

Cette parcelle pourrait abonder le nombre de logements dans la commune (plus de 500 demandes en cours), il apparaît opportun de mettre cette parcelle en vente afin d'envisager la construction de 3 logements en accession sociale.

Le service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques a évalué ce bien libre à une valeur totale de 130 000 €.

La coopérative NOTRE FOYER, spécialisée dans l'accession sociale, accepte d'acquérir cette parcelle au prix de 45 000 euros et s'est engagée sur l'atteinte de l'objectif de production de trois logements BBC en accession sociale PSLA, dont le prix de vente pourrait se situer aux alentours de 170 000 – 180 000 €, en TVA à 5.5% et sous la forme de la location accession déjà expérimentée à WERVICQ (Avenue des Sports, Résidence J Van d'Helle et au Domaine des Châteaux).

En effet, la ville de WERVICQ a souhaité qu'en contre partie :

- ces logements soient réservés à des habitants de la Commune ou y travaillant,
- qu'elle soit associée à la commission d'attribution de ces logements,
- qu'une clause anti spéculative soit intégrée dans l'acte de cession des logements pour une durée de 5 ans.

Afin de favoriser l'accès social et permettre à des familles wervicquoises d'accéder à la propriété en créant des logements neufs, il vous est demandé :

- d'accepter la vente au profit de NOTRE FOYER de la parcelle au prix de 45 000 €, pour environ 700 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi qu'une convention avec NOTRE FOYER justifiant une baisse du prix de vente de cette parcelle par rapport au prix des Domaines.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Monsieur RUMAS : C'est avec une certaine satisfaction que notre groupe votera pour cette délibération concernant le logement social pour la construction de 3 logements. En effet, l'accès social fait partie des propositions de notre programme, en 2008 et n'était pas d'actualité dans le vôtre. Néanmoins et ceci me surprend vous vous appliquez à dire par voie de presse que l'accès social ou locatif social dans ce mandat est une des priorités concernant le logement. Permettez-moi de douter de ce soudain intérêt que vous portez au logement social quand nous constatons ce qui est construit sur WERVICQ SUD en même temps. De plus, ils ne représentent que 33% de social, locatif et accession confondus sur les 340 logements que vous mentionnez et une obligation dans le cadre du plan local de l'habitat pour tout projet qui est mis en place dans le cadre de Lille Métropole Communauté Urbaine. Ceci est une constatation et vous ne pouvez pas l'ignorer concernant le logement des wervicquois et plus particulièrement pour beaucoup de jeunes célibataires ou de jeunes couples il n'y a pas de ressources suffisantes de logements locatifs sur WERVICQ SUD et c'est vrai et c'est vous qui le dites 500 demandes en cours sont non satisfaites en 2012. Juste pour rappel en 2008, il y avait 110 demandes environ. Nous pouvons constater que cela est insuffisant en matière de logement. Le PLH2 qui sera proposé prochainement répondra à la demande en finançant plus de logements en PLAI dans les zones tendues ce qui devrait pouvoir résorber la demande non satisfaite sur WERVICQ. Pour information, le prêt locatif est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de logements à des personnes cumulant des ressources faibles et des difficultés sociales .

M LE MAIRE : j'ai bien noté que vous alliez voter cette délibération et vous en remercie. Néanmoins, je ne peux vous laisser dire tout et n'importe quoi. En effet, quand nous avons annoncé un programme de logement en début de mandat, nous avons prévu 340 logements en construction, 103 aux Prés de Lys qui correspondaient à l'époque à une obligation de 20% de logements sociaux, le permis de construire avait été adopté avant le vote du premier PLH, ensuite le centre ville qui rentrait dans ce domaine où était prévu 30% de logements sociaux comme l'exige le PLH voté à l'unanimité à LMCU

Et enfin les 157 logements du Domaine des Châteaux

Dans le cadre des deux derniers aménagements les 30% recouvrent les logements en locatif et pas ceux en accession sociale

A l'époque en 2008 au moment des élections, les demandes n'étaient pas de 110, mais de 220.

Au début de cette année, nous étions à 428 demandes. La création de logements entraîne un phénomène d'entonnoir et d'aspiration. Quand il y a des nouveaux logements en quantité dans les communes, les personnes en attente de logement ont tendance à venir s'inscrire dans cette commune.

Je vous engage à vérifier vos bases, en ce que les PSLA et les Pass Foncier ne font pas partie du quota de logements sociaux.

Pour terminer, j'ajouterai que WERVICQ est doté de 39% de logements sociaux et c'est pour cela que LMCU n'exigera jamais 30% car elle considère que WERVICQ est très largement dotée.

L'effort supplémentaire s'il devait être fait mettrait en péril la paix sociale commune et nous ne le souhaitons pas.

M JP MARESCAUX : pourquoi mettre en péril la paix sociale ?

M LE MAIRE : on essaye d'établir une mixité. Il faut éviter la densité excessive de logements sociaux dans des endroits déterminés pour éviter les phénomènes comme on peut les voir dans les grandes

villes. En maintenant un équilibre permanent, je pense qu'on maintient la paix sociale. Les nœuds de difficultés aujourd'hui résident dans une concentration trop prononcée de logements sociaux. C'est pourquoi aujourd'hui les 30% souhaités et nécessaires sont à répartir dans les opérations suivant une mixité étudiée.

M JP MARESCAUX : on rencontre un problème de surloyer chez NOTRE LOGIS pour certains ménages...

M LE MAIRE : le surloyer n'est pas appliqué par NOTRE LOGIS

M RUMAS et M BROUCK : confirment qu'ils ont un surloyer

M LE MAIRE : c'est un élément de justice sociale. Les personnes qui habitent à 2 dans un logement de 5 ou 6 chambres ne doivent pas payer la même chose que les familles nombreuses. Il faut libérer les logements, et faire preuve ainsi de civisme.

## **DELIBERATION NR 2 : CARTOGRAPHIE DU BRUIT**

Directive Européenne 2002/49/DE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement Français impose la réalisation à toutes les grandes agglomérations urbaines d'une cartographie du bruit sur leur territoire. L'objectif des « cartes stratégiques du bruit » est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (plans de prévention du bruit dans l'environnement, PPBE).

L'agglomération de LILLE, au sens INSEE comprend 58 communes compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores, la commune de WERVICQ SUD en fait partie. Lille Métropole a proposé d'assister ses communes dans la réalisation des cartes stratégiques du bruit.

Dans ce contexte, la cartographie du bruit de l'agglomération a vocation à constituer un référentiel commun pour l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement destiné à prévenir les effets du bruit, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et de protéger les zones calmes.

La cartographie du bruit, ainsi que le plan de prévention qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres (routiers et ferroviaires), ainsi qu'aux sites industriels potentiellement bruyants, soumis à autorisation d'exploiter. Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement), à porter à la connaissance du public, enfin à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Les cartes de bruit ne sont pas des documents opposables. En tant qu'outil (modèle informatique), les cartes seront exploitées pour établir un diagnostic global. Les cartes de bruit présentées constituent un premier « référentiel » construit à partir des données officielles disponibles au moment de leur établissement. Elles sont destinées à évoluer (mise à jour, intégrations de nouvelles données...)

La cartographie stratégique du bruit est aujourd'hui réalisée et a fait l'objet d'une présentation le vendredi 16 septembre 2011 à chaque commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune avec un lien vers le site de Lille Métropole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cartographie stratégique du bruit sur le territoire de la commune en approuvant la motion suivante

### **MOTION**

Le Conseil Municipal,

Vu la directive 2009/49/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,  
Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,  
Vu le Code de l'Environnement, et, notamment, ses articles L 572-1 et L 572-11 transposant cette directive et ses articles R 571-32 et suivants, relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 147-1 et suivants et R 147-1 et suivants relatifs au plan d'exposition du bruit des aérodromes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'aboutissement de la démarche d'élaboration de la cartographie du bruit sur le territoire de Lille Métropole  
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la cartographie stratégique du bruit sur la commune de WERVICQ SUD.  
Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

### **DELIBERATION NR 3 : CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les besoins de la collectivité,

DECIDE de créer :

- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 80% d'un temps complet soit 28 h Hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012,
- un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet : 15% d'un temps complet soit 3 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012,
- un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

### **DELIBERATION NR 4 : PLH2**

Le premier projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lille Métropole adopté en décembre 2005 pour 6 ans s'achevant, Lille Métropole doit renouveler son PLH pour la période 2012/2018.

Une délibération a été adoptée au Conseil de Communauté du 3 février 2012, présentant un premier arrêt du projet de PLH2 :

Qui s'inscrit dans la continuité de la politique locale de l'Habitat,

Composé de 4 volets territorialisés et opérationnels :

- Un diagnostic complet réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole, basé sur un diagnostic communautaire, des diagnostics territoriaux et des fiches communales,
- Des orientations qui s'inscrivent dans la continuité du grand débat sur le logement qui s'est déroulé en 2008,
- Un programme d'actions constitué :
  - D'un programme d'actions composé de 91 fiches actions à mettre en œuvre pour les 6 ans à venir
  - D'un programme territorialisé (fiches territorialisées et communales)
- Des annexes présentant des éléments de méthode

Structure autour de 5 axes : construire plus, un habitat plus mixte, un habitat plus durable, dans une métropole plus solidaire et associer les partenaires

Résultant d'une mobilisation importante des communes et des partenaires, et, réaffirmant le rôle de chacun dans la mise en œuvre et la gouvernance de la politique locale de l'habitat.

Une concertation a été menée avec

- Les communes par le biais de comités de territoires et de rencontres individuelles,
- L'ensemble des partenaires par le biais de trois conférences, rassemblant 200 partenaires (communes, Etat, Département, Région, organismes HLM, associations, fédération des promoteurs immobiliers, collecteurs, etc...) les 6 avril et 23 novembre 2011 et le 18 janvier 2012,
- L'Etat qui a présenté son projet à connaissance de la conférence du 6 avril

Ce principe de concertation sera poursuivi, notamment avec les Communes :

- A travers les projets qu'elles développent et les réponses qu'elles apportent aux demandes des habitants, les communes sont les premiers acteurs de la mise en œuvre de la politique de l'habitat,
- Les échanges, le suivi et l'évaluation de la politique de l'habitat se poursuivront avec elles, au sein des instances de gouvernance territoriale mises en place par Lille Métropole.

La procédure réglementaire de consultation des communes et du syndicat mixte de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) s'engage avec le projet de PLH2 : les communes et le syndicat mixte disposent ainsi d'un délai de 2 mois pour donner leur avis par délibération sur ce projet qui sera ensuite transmis au Préfet, lequel consultera le Conseil Régional de l'Habitat.

Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté, l'avis des communes et du syndicat mixte est réputé favorable.

Sur la base des avis formulés, Lille Métropole délibérera une nouvelle fois sur le projet de PLH avant l'envoi au Préfet.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après prise de connaissance de l'ensemble des 4 volets composant le projet de PLH2, et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLH2.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M RUMAS : est-il possible de mettre un CD Rom à disposition de notre groupe ?

M LE MAIRE : il n'y a pas de problème, je vous en ferai parvenir un exemplaire.

## **DELIBERATION NR 5 : REQUALIFICATION PLACE DE GAULLE**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 16 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence lancé pour le marché « requalification de la Place de Gaulle » dans le BOAMP, marché passé selon procédure adaptée,

Vu l'étude et l'analyse des offres,

APPROUVE le choix des attributaires suivants :

### **LOT 1 : ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN**

#### **LUDEO PAYSAGE**

Montant de base :	42 362.98 € HT
Option :	6 891.80 € HT
Total :	49 254.78 € HT

### **LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC - ELECTRICITE**

#### **SATELEC**

Montant de base : 123 921.70 € HT

Option : 6 007.30 € HT  
Total 129 929.00 € HT

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Démarrage des travaux : le 21 mai, après la Fête J Van d'Helle.

#### **DELIBERATION NR 6 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Vu le budget primitif 2012,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le reversement à l'association AVAL, en charge de la gestion de la crèche inter entreprises « Oh, comme trois pommes », de la participation de la Caisse d'Allocations de LILLE au titre du contrat enfance jeunesse 2010, 2011 et 2012,

Il vous est demandé d'autoriser les décisions modificatives ci-après

#### **RECETTES**

Chap 74 Article 7478 – fonct 64 60 000,00 €

#### **DEPENSES**

Chap 65 Article 6574 – fonct 64 - 2 139,52 €  
Chap 65 Article 658 - fonct 64 + 62 139.52 €

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

#### **DELIBERATION NR 7 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAN : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des dispositions mises en œuvre par le Conseil Général du Département du Nord dans le cadre du FDAN (Fonds d'Aménagement du Nord) au titre de l'année 2012.

Il suggère à l'assemblée de solliciter l'aide départementale afin de financer, en partie, les travaux et l'étude d'accessibilité de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE de réaliser cette opération,
- DECIDE d'inscrire les crédits au budget
- SOLLICITE l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du FDAN.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

#### **DELIBERATION NR 8 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

La Commune de WERVICQ SUD souhaite réaliser des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la Mairie (installation d'un ascenseur)

Ces travaux devraient être réalisés selon le document joint en annexe et seront inscrits au budget supplémentaire.

A ce titre, je vous demande l'autorisation de solliciter la subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de la Préfecture du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux et à solliciter la subvention au titre de la DETR.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M EL ALLOUCHI : les demandes de subvention sont-elles cumulables ?

M LE MAIRE : oui selon certaines possibilités. Il faut que la commune mette au moins 20%.

### **DELIBERATION NR 9 : LMCU : COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire remet à l'assemblée un exemplaire du rapport d'activités de LMCU.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

### **DELIBERATION NR 10 : FISAC**

L'Union Commerciale s'est reconstituée en 2010 après deux ans de latence. Elle est active et dynamique pour développer et animer le cœur de ville.

Etant donné l'augmentation du nombre de logements, et, de l'installation de nouveaux commerçants depuis 2008, il est nécessaire d'entreprendre une démarche au regard du tissu économique de la ville.

En partenariat avec les chambres consulaires, un projet FISAC est à l'étude depuis 2011.

Un dossier devra être présenté à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) comportant :

- La constitution d'un comité de pilotage
- Un diagnostic global du commerce et de l'artisanat wervicquois
- L'analyse des comportements d'achats et mesure des attentes,
- Recensement complet des locaux, lieux commerciaux,
- Bilan et détermination des potentialités de développement.

Cette étude devra être réalisée soit :

- Par un chef de projet (embauche)
- Ou par un cabinet habilité qui établira un diagnostic complet.

Un plan d'action sera ensuite établi.

Cette étude d'un montant maximum de 20 000 € TTC pourrait être subventionnée à hauteur de 50% de son montant HT par le FISAC.

Il vous est donc proposé :

- De lancer, dans la perspective de ce plan FISAC, une étude préalable dans la limite de 20 000 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure, après consultation, un contrat avec un cabinet spécialisé ou de recruter un chef de projet en contrat à durée déterminée,
- De solliciter du FISAC une subvention pour cette étude au taux de 50% de son montant.
- 

LE FISAC est le fonds d'intervention pour les services de l'artisanat et du commerce

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

MME DELTOUR : cette étude nous prendra jusqu'à la fin de l'année. La présentation du dossier à l'Etat se situera à la fin de l'année, et, après les fiches d'actions seront établies.

M JP MARESCAUX : vous parlez de l'implantation d'une dizaine de nouveaux commerçants, combien ont disparu ?

MME DELTOUR : certaines personnes qui ne pouvaient pas vivre de leur commerce ont arrêté : la fleuriste, le boucher... Une dizaine de commerçants se sont installés dans des locaux privés et qui ont depuis 2008 une activité tout à fait satisfaisante. On veut adapter le commerce à la nouvelle population.

M LE MAIRE : on pense quand même à ceux qui sont déjà là...

M JP MARESCAUX : qu'en est-il des cellules commerciales ?

M LE MAIRE : on est en train de mettre la pression, on envisage une action un peu plus contraignante sur les gens qui ont les clefs de ce phénomène. Aujourd'hui l'investisseur est sûrement très fortuné, il n'a pas le souci de la récupération de son retour sur investissement. Il attend. Il y a eu des engagements pris dans le montage de l'opération. On leur demande d'honorer leur engagement. On a d'ailleurs relancé ce matin pour obtenir des rendez-vous et des discussions. Deux autres personnes sont en attente on les accompagne et on est au plus près des discussions pour voir comment cela se passe.

MME DELTOUR : notre ville présente une réelle attractivité, mais, les personnes qui viennent s'installent dans des locaux privés

### **DELIBERATION NR 11 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE LOISIRS, CULTURELLES, PATRIOTIQUES...**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la commission « subventions » du 12 mars 2012,  
DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :  
Ces subventions seront versées sur arrêté du Maire

JARDINS OUVRIERS	100 €	SYNDICAT AGRICOLE	160 €
BONHEUR DES ENFANTS	330 €	CHAMBRE DES METIERS	450 €
UCAW	150 €	ETOILES	150 €
INTER ACTIONS	350 €	CLCV WERVICQ	300 €
ATELIER PARENTS	556 €	ECOLE CONSOMMATEURS	1176 €
DON DU SANG	100 €	SECOURISTES	1200 €
CNL	200 €	CIDF	80 €
RESTOS DU CŒUR	80 €	PREVENTION ROUTIERE	90 €
DANSE ATTITUDE	3000 €	FIL ET LA GUINDE	700 €
SAPW	300 €	BIBLIOTHEQUE pour Tous	400 €
Comité J VAN D'HELLE	11500 €	PIPE CLUB	200 €
CHORALE STE CECILE	700 €	EGLISE ET PATRIMOINE	550 €
HIER WERVICQ	750 €	COMITE JUMELAGE	250 €
AFN	1100 €	BLEUET COQUELICOT	250 €
GENEALOGIE	80 €	BIEILLES MECANIQUES	160 €

Subvention exceptionnelle UCAW pour son soutien au commerce local 2500 €  
Subvention exceptionnelle PIPE CLUB pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire 100 €

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour - pour toutes les associations sauf  
COMITE J VAN D HELLE : 25 voix pour – 2 ne prennent pas part au vote  
CHORALE STE CECILE : 26 voix pour – 1 ne prend pas part au vote  
PIPE CLUB : 26 voix pour – 1 ne prend pas part au vote  
COMITE JUMELAGE : 27 voix pour – 2 ne prennent pas part au vote  
BLEUET COQUELICOT : 26 voix pour – 1 ne prend pas part au vote  
BIEILLES MECANIQUES : 26 voix pour – 1 ne prend pas part au vote.

### **DELIBERATION NR 12 : SUBVENTION ANIMATRICE SPORTIVE**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le recrutement d'une animatrice sportive pour le handball club de BOUSBECQUE, WERVICQ-SUD, VAL DE LYS,  
Vu la convention tripartite signée le 12 mars 2005 entre les communes de BOUSBECQUE, WERVICQ SUD et le club de handball pour définir l'activité de cette animatrice,



Vu la délibération du 30 mars 2011 décidant le versement d'une participation financière de 9390 euros au titre de l'année 2011,

DECIDE :

- D'octroyer à l'association Handball Club une subvention de 9 531 euros au titre de l'année 2012. Cette subvention sera versée en deux fois sur arrêté du Maire  
4765.50 € au cours du premier semestre 2012,  
4765.50 € au cours du deuxième semestre 2012

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

### **DELIBERATION NR 13 : SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la commission « sports/jeunesse » du 13 mars 2012,  
DECIDE d'octroyer les subventions suivantes  
Ces subventions seront versées sur arrêté du Maire.

USW	3200 €	HANDBALL	2900 €
PING PONG	550 €	TIR A L'ARC	1300 €
PETANQUE	650 €	BOXE	1300 €
TAEKWONDO	850 €	CARPILLONS Wervicquois	100 €
GYM MUSIC	400 €	JUDO	500 €
OSCW	500 €	COURIR A WERVICQ	300 €
OMS	200 €		

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour- pour toutes les associations sauf  
USW : 25 voix pour – 2 ne prennent pas part au vote  
HANDBALL : 26 voix pour – 1 ne prend pas part au vote  
OMS : 25 voix pour – 2 ne prennent pas part au vote

### **DELIBERATION NR 14 : TARIFS SEJOURS COURTS PRIMAIRES MATERNELS ETE 2012**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la commission « sports/jeunesse » du 13 mars 2012,  
DECIDE que la participation des familles lors des séjours primaires et maternels courts organisés durant les ACM été 2012 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.  
Ces séjours sont ouverts à 24 enfants maximum par séjour.  
Il est possible de payer par chèques vacances.  
En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M EL ALLOUCHI : comme discuté en commission, le lieu n'est pas déterminé

M DELANNOY : BMX à Fleurbaix et équitation à BUISSIÈRE

M EL ALLOUCHI : je m'étonne de voir des séjours pour les maternels sachant que dans le projet éducatif de la ville que j'ai demandé à consulter ceci est en cohésion

M DELANNOY : Le séjour n'est pas prévu pour les maternels, mais nous l'avons laissé dans la délibération pour élargir les possibilités si nécessaire

M LE MAIRE : le projet éducatif maintenant terminé vous sera communiqué

## **DELIBERATION NR 15 : TARIFS SEJOURS COURTS ADOS ETE 2012**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « sports/jeunesse » du 13 mars 2012,

DECIDE d'organiser un séjour ados durant l'été 2012 dans le cadre de la carte été pour 12 adolescents maximum

DECIDE que la participation des familles lors de ce séjour sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M EL ALLOUCHI : Les bourses à projet n'ont pu lieu d'être pour ce séjour

M DELANNOY : il s'agit des séjours courts dans le cadre de la carte été Un séjour est prévu à GRAVELINES dans le cadre des JO, organisé par le Conseil Général.

## **DELIBERATION NR 16 : TARIFS ACM ETE 2012 (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS)**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « sports/jeunesse » du 13 mars 2012,

DECIDE que la participation des familles lors des ACM ETE 2012 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Les inscriptions au tarif non majoré se feront du mardi 22 mai au samedi 23 juin 2012.

Une majoration de 5% du montant global sera appliquée lorsque l'inscription est effectuée entre le lundi 25 juin et le samedi 7 juillet 2012.

Une majoration de 10% du montant global sera appliquée lorsque l'inscription est effectuée à partir du 09/07/2012.

Cette majoration ne sera pas effective si la famille décide de prolonger la participation de l'enfant pendant l'ACM.

Les enfants ukrainiens accueillis dans des domiciles wervicquois durant les vacances d'été bénéficieront de la gratuité de l'accueil en ACM de juillet 2012, mais ils ne pourront participer aux séjours courts, sous réserve de la prise d'un arrêté du Maire.

Dans le cas d'enfants accueillis suivant toute procédure de type UTPAS, DASS..., ceux-ci seront inscrits suivant le barème quotient familial de la famille accueillante et suivant la procédure habituelle.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M EL ALLOUCHI : comme l'année dernière, on avait fait part de notre demande pour les familles en très grande précarité de la gratuite des ACM

M DELANNOY : ces problèmes sont gérés par le CCAS qui est ouvert à tout type de cas particulier. Il ne relève pas de la politique jeunesse de traiter de ces décisions.

## **DELIBERATION NR 17 : TARIFS SEJOURS ADOS PAQUES 2012**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « sports/jeunesse » du 13 mars 2012,

DECIDE d'organiser un séjour ados du 21 au 29 avril 2012 dans le cadre de la bourse aux projets. Les adolescents seront accompagnés de deux animateurs  
DECIDE que la participation des familles lors de ce séjour sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.  
Il est possible de payer par chèques vacances.  
En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

En cas d'annulation, 50% du versement restera à la Commune. Si l'annulation intervient dans les 15 jours avant le départ, la totalité du versement restera à la Commune.  
Une aide pourra être apportée par l'intermédiaire de la Caisse d'Allocations Familiales selon le quotient familial de la famille (dans le cadre de l'aide aux vacances enfants).

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M EL ALLOUCHI : un jeune qui devait participer à ce séjour m'a relaté un fait apparemment il aurait été facturé sur le quotient familial le plus élevé. Il s'avère que le quotient familial de la famille est dans les plus faibles.

M DELANNOY : il ne s'agit pas d'une erreur du Pôle Jeunes, une demande a été faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, car, il semble qu'il y ait une erreur sur la feuille de la CAF où certains éléments ne nous seraient pas connus.

#### **DELIBERATION NR 18 : SUBVENTION MISSION LOCALE**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la commission « subventions » du 12 mars 2012,  
DECIDE d'octroyer à la MISSION LOCALE au titre de l'année 2012 une subvention de 6706 €  
Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Mme DELTOUR : Mission Locale accompagne les jeunes en difficulté voire en très grande difficulté pour des problèmes d'emploi, de logement, de santé. LA réalisation et le suivi de 2011 a été à hauteur de 101 jeunes accompagnés dont 66% ont un niveau égal ou inférieur au CAP  
22% de jeunes ont moins de 18 ans. 56% de filles, 44% de garçons.

M EL ALLOUCHI : la permanence se fait une seule fois par semaine ?

MME DELTOUR : le jeudi après midi au Pôle jeunes sur rendez-vous de préférence. Toutes les semaines, 6 à 7 jeunes viennent régulièrement.

M EL ALLOUCHI : n'est-ce pas trop peu une seule permanence dans la semaine ?

MME DELTOUR : on s'occupe également des jeunes en dehors des permanences  
Un accueil peut être fait également sur RDV sur TOURCOING à Mission Locale rue des Ursulines  
Le chiffre des jeunes suivis est en augmentation sur WERVICQ SUD

M LE MAIRE : je voudrais ajouter que toutes les semaines, un à deux jeunes prennent rendez-vous et ne viennent pas

#### **DELIBERATION NR 19 : COMPTE ADMINISTRATIF**

Présentation des tableaux financiers remis à la commission finances.  
Dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 3 332 961.93 €  
Recettes de fonctionnement : 4 465.972.87 €  
Soit un excédent de 1 133 010.94 €

Dépenses d'investissement : 476 610.82 €  
Recettes d'investissement 1 269 837.63 €

Résultat de clôture : 793 226.81 €  
Reste à réaliser : 1 271 702.61 €  
Soit un résultat définitif : déficit : 478 475.80 €

#### ENSEMBLE

Dépenses : 1 271 702.61 €  
Recettes : 1 926 237.75 €  
Soit un excédent de 654 535.14 €

M JP MARESCAUX : on n'a pas voté le budget donc on ne participera pas au vote. Néanmoins, nous avons quelques remarques à formuler. D'abord une remarque de forme, la délibération sur le compte de gestion doit être placée après celle sur le compte administratif. Sur le compte administratif, qui est la mise en œuvre du budget réalisé, on s'aperçoit que sur la solidarité on a 75% de crédits consommés, par rapport à ce qui a été voté au budget, les activités sportives on est à 80 %, les bâtiments communaux 82%, les espaces verts 85%, l'intergénération 89%, on pourrait continuer... au total des dépenses on a 80% exactement 79.4 % des dépenses de crédit consommées.

Pourquoi cette situation ? Les adjoints ont-ils eu des projets un peu trop ambitieux ? Des projets n'ont-ils pas pu être réalisés alors que les crédits ont été votés au budget ?

On retrouver de plus cette situation chaque année avec une consommation de crédits aux environs de 80%. Quand vous élaborez et proposez au vote le budget, il y a la partie dépenses, la partie recettes, il faut équilibrer les deux et pour équilibrer on augmente les impôts alors qu'on consomme 80% des crédits c'est donc pour nous qu'il n'y a aucune obligation d'augmenter les impôts. D'autre part, il y a un chiffre qui nous fait sursauter : on voit en 2011 en investissement dans les crédits alloués en dépenses on est à environ 1 750 000 € et en réalisés on est à 476 611 € c'est-à-dire ¼ des crédits consommés alors qu'on a des besoins énormes pour le complexe sportif. Nous aimerions avoir des explications sur cette situation

M LE MAIRE : Vous savez que lorsqu'on établit un budget primitif on ouvre des opérations et on parle de dépenses de fonctionnement. On vote une enveloppe qui doit nous donner toutes les aises normales, attendues de telle manière à pouvoir réaliser toutes les opérations. Vous savez que les adjoints ont à cœur de dépenser au minimum. Le budget tel qu'il est présenté, il n'y a aucune déperdition.

Il est exact que le compte administratif doit être présenté avant le compte de gestion, puisque le compte de gestion établi par le trésorier est le reflet du compte administratif.

En ce qui concerne l'investissement, on est effectivement à 1 750 000 €. Il ne vous a pas échappé que nous étions en train d'étudier les aménagements du complexe sportif avec la direction de la jeunesse et des sports, une réunion a d'ailleurs eu lieu mi mars. La somme provisionnée est le témoin de notre volonté d'améliorer le complexe sportif. Une seconde réunion est programmée mi avril et à l'issue de cette réunion on convoquera la commission « sports » pour faire le compte rendu.

Donc dans l'investissement vous avez la somme attribuée au complexe sportif, plus le parcours de mémoire où nous avons pétitionné avec les voisins belges et français pour faire reconnaître ce parcours de mémoire dans le cadre de crédits européens qui auraient pu nous être affectés, on attend un réexamen en mai. Nous ne pouvons rentrer dans cette étude FEDER qu'à condition d'avoir une somme inscrite au budget.

Enfin, les résultats qui se dégagent au niveau du compte administratif. Depuis 2008, la marge dégagée par le compte administratif était de 734 000 €, en 2009, 699 000 €, en 2010 : 669 000 €, et tout à l'heure, vous constaterez avec M CORNILLE, que les résultats se stabilisent autour de 654 000 €. On est dans une baisse continue, et, il est nécessaire de maintenir les sommes dont on a besoin pour investir.

Le recours au crédit crée aussi bien des besoins en fonctionnement que dans la partie investissement. Le fonctionnement servant à payer les intérêts et l'investissement servant à rembourser le capital.

Demain, c'est un engagement pris, nous investirons sur le complexe sportif avec une nécessité de passer à l'emprunt.

Vous verrez qu'en 2012/2013, ce dont on dispose en investissement et en provision va s'atténuer, voire se réduire comme une peau de chagrin.

M DELANNOY : pour le budget jeunesse, on a une enveloppe globale, et suivant le nombre d'enfants inscrits, les sommes sont dépensées ou non. Je donne instructions aux animateurs de ne pas dépenser l'enveloppe si la fréquentation est en baisse.

M JP MARESCAUX : C'est à l'honneur des adjoints de travailler de la manière la plus économique possible. Mais, sur les budgets alloués, en dépenses et recettes, on augmente les impôts pour équilibrer. Effectivement, on dégage des marges mais les marges dégagées sont payées par les wervicquois pas leurs impôts.

M LE MAIRE : les services profitent aussi aux wervicquois. Quelquepart, n'est-il pas normal que les wervicquois participent à la vie de la Commune ? C'est élémentaire. Surtout quand on vous entend, par exemple, M EL ALLOUCHI qui réclame la gratuité pour certaines catégories, il va falloir que quelqu'un paye. L'augmentation d'impôt votée, autour de la table, le calcul a été fait par les services financiers, cela représentait une augmentation de 18 € par an par foyer fiscal, soit 1.50 € d'augmentation par foyer par mois. Cela est tolérable et nous permettait de dégager 21 000 € en plus. Ne pointons pas cela de trop près c'est une évolution normale. D'ailleurs, quand vous regardez autour de vous, vous verrez que les impositions locales sont les plus faibles à BOUSBECQUE et WERVICQ.

BOUSBECQUE nous a d'ailleurs cités dans son dernier conseil municipal.

M EL ALLOUCHI : on ne demande pas d'annuler les impôts des wervicquois. On parle de l'augmentation. Vous nous avez associé à ce vote alors que nous n'avons pas voté la délibération

M LE MAIRE : C'est le conseil municipal qui l'a voté à la majorité, comme toute démocratie.

Vivre Wervicq : 21 voix pour – Présents pour l'avenir : 5 ne prennent pas part au vote

## **DELIBERATION NR 20 : COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

\_ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

\_ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :  
.....Néant.....

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'avenir : 5 ne prennent pas part au vote

## **DELIBERATION NR 21 : AFFECTATION DU RESULTAT**

- Vu l'instruction M14
- Vu les Budgets de l'exercice 2011 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2011

### **DECIDE**

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

#### **Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2011**

Dépenses	476 610.82 €	Recettes	849 535.60 €
----------	--------------	----------	--------------

<b>Résultat : + 372 924.78 €</b>
----------------------------------

Reports de dépenses	1 271 702.61 €	Reports de recettes	0.00 €
---------------------	----------------	---------------------	--------

<b>Nouveau Résultat : - 898 777.83 €</b>
--

Résultat antérieur cumulé : + 420 302.03 €

<b>Résultat cumulé : - 478 475.80 €</b>
---

#### **Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011**

Dépenses	3 332 961.93 €	Recettes	3 795 980.54 €
----------	----------------	----------	----------------

<b>Résultat : + 463 018.61 €</b>
----------------------------------

#### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011**

Résultat 2011 : + 463 018.61 €

Résultat antérieur : + 669 992.33 €

<b>Résultat à affecter : + 1 133 010.94 €</b>
---

*Affectation par ordre de priorité :*

- couverture du déficit d'investissement  
Compte 1068 : 478 475.80 €
- Résultat de fonctionnement reporté  
Compte 002 : 654 535.14 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2012.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'avenir : 5 ne prennent pas part au vote

## **DELIBERATION NR 22 : JURY CRIMINEL ET CITOYENS ASSESSEURS : FORMATION DE LA LISTE 2013**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu les articles 10-1 à 10-14, 254 à 267, R2 à R2-5 du Code de Procédure Pénale,

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2012 relatif à l'extension dans certaines juridictions de l'expérimentation des dispositions prévoyant la participation des citoyens assesseurs au fonctionnement de la justice pénale,

A procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2013.

Celui-ci effectué sur la liste électorale a donné les résultats suivants, et, ont donc été retenus les électeurs ci-après désignés âgés de plus de 23 ans :

- 1) GHESQUIER Dorothee
- 2) VANDAELE Jacqueline
- 3) CARTON Jacques
- 4) BACZKOWSKI Franck
- 5) BENOODT Yves
- 6) ROGIER Sandrine
- 7) JOAQUIM J Marie
- 8) VANDAMME Dany
- 9) CATTEAU Etienne
- 10) NOYEZ Rolande
- 11) GHESQUIERE DIERYCK Augustin
- 12) VAN BEUSELAERE Fabrice

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

## **DELIBERATION NR 23 : SYNDICAT LYS NORD METROPOLE MODIFICATION DES STATUTS**

Le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999 et dont la commune de WERVICQ SUD est membre, a pour missions essentielles la cohésion et le développement du territoire, d'une part, et la mutualisation des moyens d'autre part. Il a pour ambition notamment d'affirmer l'identité de son territoire au sein de la métropole lilloise et de l'eurométropole.

Par la délibération n°2011-29 de son comité syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le Syndicat a adopté l'appellation de son territoire « EURALYS », appelée à être appliquée à l'ensemble des activités du territoire et partagée avec les acteurs locaux volontaires. Cette appellation évoque, d'une part, la Lys, comme axe structurant du territoire, et, d'autre part, un territoire transfrontalier au cœur de l'eurométropole, marqué par son dynamisme et sa volonté d'innovation.

C'est pourquoi, par la délibération n°2012-2 du comité syndical en date du 15 mars 2012, le Syndicat a décidé d'appliquer l'appellation « EURALYS » à lui-même en modifiant comme suit : « à l'article 1<sup>er</sup> ses statuts du syndicat, les mots « Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole » sont remplacés par « EURALYS Syndicat Intercommunal »

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu l'article L 5211-20 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012-2 du comité syndical intercommunal Lys Nord Métropole en date du 15 mars 2012 portant modification des statuts

Considérant que le Comité Syndical Intercommunal Lys Nord Métropole a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat et en remplaçant les mots « Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole » par « Euralys Syndicat Intercommunal ».

DECIDE : ladite modification des statuts du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole est approuvée.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

## **DELIBERATION NR 24 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDST : REQUALIFICATION PLACE DE GAULLE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des dispositions mises en œuvre par le Conseil Général du Département du Nord dans le cadre du FDST (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale) au titre de l'année 2012.

Il suggère à l'assemblée de solliciter l'aide départementale afin de financer, en partie, les travaux et l'étude de la requalification de la Place de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE de réaliser cette opération,
- DECIDE d'inscrire les crédits au budget
- SOLLICITE l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du FDST.

Vivre Wervicq : 27 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

-

Le Maire,

JEAN GABRIEL JACOB